



FICHE D'INSCRIPTION AUX VOYAGES 2025

Date limite d'inscription : le 11/10/2024

Cadre réservé au C.S.E

QFM

POINTS

Matricule Email personnel

Nom Téléphone personnel

Prénom Téléphone usine

Adresse Site

Unité

Je donne ma priorité à la participation **Vols secs/Traversées maritimes**

Je donne ma priorité à l'inscription aux **Voyages**

Attention, pour une inscription à la participation **VOLS SECS/TRAVERSEES MARITIMES**, seule une participation au QFM est attribuée

Documents à fournir **IMPERATIVEMENT** avec votre fiche d'inscription

- Avis d'imposition 2024 (pour les revenus 2023). Pour les couples non mariés, joindre les 2 avis.
- Je ne souhaite pas communiquer mon avis d'imposition. Dans ce cas, le QFM appliqué sera de **25%** et l'enveloppe au **minimum**.
- Je joins un chèque d'arrhes de 80 €/personne.
- Je fournis un certificat de scolarité pour mon(es) enfant(s) majeur(s).
- Copies des pièces d'identité en cours de validité avec lesquelles vous voyagez.
- Je confirme accepter les règles de l'activité voyages et les barèmes d'annulation des séjours sur lesquels je m'inscris (cf fiche).

Composition Familiale	Nom	Prénom	Date de naissance
Salarié			
Conjoint			
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			
Enfant 5			

Choisissez le(s) voyage(s) sur le(s)quel(s) vous souhaitez vous inscrire **par ordre de préférence de 1 à 4.**

VACANCES SCOLAIRES

- Circuit Thaïlande Séjour Tunisie
- Séjour Cap Vert Séjour Laponie
- Séjour Lanzarote
- Séjour Malte en 1/2 pension
- Séjour Malte en Tout Compris

HORS VACANCES SCOLAIRES

- Circuit Vietnam
- Inter îles Polynésie
- Séjour Baléares
- Séjour Monténégro
- Circuit Kenya

QUINZAINES VACANCES ETE

- Rhodes 07/21 Juillet Andalousie 11/25 Juillet
- Rhodes 13/27 Juillet Andalousie 18 juillet au 1er août
- Rhodes 10/24 Août Andalousie 01/15 Août
- Rhodes 17/31 Août Andalousie 08/22 Août

Choisissez votre mode de règlement

- Je souhaite utiliser mon enveloppe de participation individuelle (dans la limite de 80% maximum de la facture)
- Règlement un mois maximum avant le départ
- Règlement en chèques vacances
- Règlement par prélèvement sur salaire de février à novembre 2025

Date et signature :